Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Ua nevada vau ua hemada.

Traduction:
Une chute de neige vaut une fumure.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 82
HIVER 2015

Billet d'humeur

L'hiver est là !
Vous allez profiter de ces longues soirées d'hiver, bien au chaud, en lisant bien sûr notre journal, tout en suivant l'actualité du monde.
Et c'est là, en regardant les actualités télévisées, que vous allez vous dire que rien n'est jamais acquis, même pas cette sérénité, cette tranquillité auxquelles nous aspirons tous.
Vous vous êtes confortablement installés dans votre fauteuil de salon. Eux ils étaient confortablement assis à la terrasse d'un café, ou calés dans un fauteuil d'une salle de spectacle … En un instant, leur vie a basculé : ils sont passés d'une atmosphère joyeuse et conviviale à un monde d'horreur et de silence absolu. La mort les a fauchés, à Paris, un 13 novembre, alors qu'ils ne faisaient que vivre. Une bête immonde, tapie dans les méandres de cerveaux dérangés, a frappé cette jeunesse. Ces barbares osent se réclamer d'une religion, alors que rien, dans la Bible, le Coran ou la Tora, ne justifie que l'on puisse prendre le bien le plus précieux d'un homme, sa vie …
Alors bien sûr, la vie reprend son cours et rien ne doit changer car ces fanatiques auraient eu raison de nos choix de vie. Mais nous ne devons pas oublier ces 130 victimes fauchées par la bêtise humaine. Et restons soudés, même ici au fin fond de nos campagnes, et luttons contre cet obscurantisme qui s'exprime, parfois, dans la bouche de nos compatriotes, en appelant à détester l'autre simplement parce qu'il est différent de nous. Ne cautionnons pas sur FaceBook ou dans la rue ces discours racistes. ! N'oublions pas que certains sont passés des paroles aux actes !
Bonne lecture

Michel PETIT

REVEILLON DU 1ER DE L'AN

Apéritif
Mise en bouche
Plateau de fruits de mer,
Foie gras au sel de Guérande sur son tian d'oignon,
Cassolette de ris de veau au vieux porto,
Filet de canette de barbarie au miel et à l'orange,
Ecrasée de patates douces, Salade,
Bûche maison, mignardises, fruits,
Vins, champagne, café et pousse café

Participation : 50 € par personne,
25 € pour les enfants de moins de 10 ans

Inscrivez vous au 05 62 69 64 77 ou 06 43 90 40 98 ou 05 62 69 63 10.

Date limite d'inscription : 23 décembre, dans la limite des places disponibles à cette date

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 12
- Conseil Municipal pages 13 à 23

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte :

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10 € par an et par famille) auprès de Bernadette Boueilh (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint-Montais.

C comme Conseil Municipal:

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 2 décembre 2015, 6 janvier 2016 et 3 février 2016.

L comme liste électorale :

Si vous désirez vous inscrire sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31 décembre pour le faire. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture RDF ou téléphone)

M comme mairie :

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie : le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h, le samedi matin de 10h à 12h.

N comme numéro :

La mairie a fait réaliser les numéros de vos maisons (sur le même modèle que les plaques de rue) .
Ils sont à votre disposition à la mairie aux heures d'ouverture. (sauf pour les habitants intra muros du village qui auront des numéros spéciaux)

R comme recensement :

Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Repas Solidaire

Ce 31 octobre, une nouvelle fois nous nous sommes retrouvés nombreux au foyer pour notre traditionnel repas solidaire, 150 convives ont pu découvrir cette année la gastronomie népalaise ou pour le moins l'interprétation que les saint montais en ont fait. En effet, le Népal fut frappé en avril et en mai par deux séismes dévastateurs qui ont fait près de 10 000 victimes et anéanti les infrastructures d'un pays qui connaissait déjà de nombreuses difficultés.

Aussi, les membres de l'ASSM avaient, dès-lors, décidé que l'association aidée cette année serait « Gers Himalaya », une association basée à Lamothe Goas animée par Alain Scudellaro, qui œuvre au Népal dans le domaine de l'éducation.

Sous la bienveillante autorité culinaire d'Eko notre expert en cuisine exotique, plus de 30 bénévoles se sont employés à la confection de plats traditionnels du Népal tels que les « momos », gros ravioli cuit à la vapeur et garni de farce avec ou sans viande, le « dal bhat » et son curry de poulet et un assortiment de desserts.

Comme les années précédentes, Fabrice et Michel ont tenté de coller l'assemblée avec un quizz sur ce lointain petit pays, et une tombola a permis de gagner deux œuvres offertes par deux artistes locales dont la cote monte un peu plus chaque année, Jacotte et Marie-Claude.

Cette somme de travail et de temps passé a permis de récolter un bénéfice de plus de 1000€ qui sera reversé à au Président de « Gers Himalaya » Alain Scudellaro *(ci-dessus en photo)*

Donc à tous, le bureau de L'ASSM, les bénévoles, les donateurs, privés et professionnels, un grand « bravo » et un grand « merci » et donnons-nous rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau moment de fraternité.

PS : pour découvrir le travail de l'association que nous avons aidé : http://www.gershimalaya.com/

Sébastien Faure
Président de l'ASSM

Quelques recettes du repas solidaire

Momos ou bouchées népalaises (pour 5 personnes)

La pâte :
500g de farine, 300ml d'eau, sel
Rassembler la farine, l'eau et le sel avant de les mélanger à l'aide d'une cuillère en bois. Ensuite, c'est à la force de la main qu'on pétrit les 2 ingrédients jusqu'à obtenir une pâte lisse et homogène. Laisser un peu reposer.
Etendre comme un fond de tarte (2 mm d'épaisseur). Découper des ronds d'environ 10 cm de diamètre avec un verre.
Végétariens :
¼ de chou moyen, 2 carottes, 1 oignon haché, 3cm de gingembre frais râpé, 2 gousses d'ail râpées, 2 piments verts coupés, sel, 1 cuillère à soupe d'huile.
Faire chauffer l'huile. Faire revenir les oignons, l'ail, le gingembre et les piments. Ajouter les carottes et le chou préalablement mixés ensemble. Saler et laisser cuire jusqu'à ce que l'eau de végétation des légumes soit évaporée
A la viande :
400g de chair à saucisse, 2 cuillère à café de sel, 1 cuillère à café de poivre, 1 càs de cumin en poudre, 2 càs d'huile, 1 càs de gingembre, 5 gousses d'ail, 1 botte de coriandre.
Peler et hacher l'ail et la coriandre. Ajouter le gingembre et les autres ingrédients dans la chair à saucisse. Bien mélanger.

Déposer 1 1 cuillère à soupe de farce sur chaque rond de pâte et repliez en 2 les raviolis que vous fermez en pressant les bords pour façonner une bouchée en demi-lune. Faire cuire à la vapeur 20 min environ (huiler la grille). Servir avec une sauce tomate pimentée ou de la sauce soja ou une sauce chili.

Dhal (lentilles) bhat (riz) (pour 4 personnes)

150g de lentilles rouges ou vertes, 500ml d'eau, ½ cuillère à café de curcuma, ½ cuillère à café de gingembre, 2 gousses d'ail, ½ oignon, 2 piments, 1 cuillère à soupe d'huile, poivre, 200g de riz basmati.
Rincer les lentilles et faire tremper pendant 10 min.
Vider l'eau de trempage. Mettre les lentilles dans une casserole avec la moitié de l'eau. Quand ça bout, ajouter les épices, couvrir et laisser cuire sur feu doux pendant 20 à 30min. il faut que les lentilles soient bien cuites, au point de s'écraser.
Faire frire l'oignon et l'ail hachés et verser sur les lentilles en fin de cuisson.
Rincer le riz et faire cuire 10 min à feu moyen.

Curry de poulet (pour 4 personnes)

400g de blanc de poulet, ¼ de chou fleur, 3 ou 4 pommes de terre, ½ poivron, 2 ou 3 tomates, 2 gousses d'ail, 2 oignons, 10g de gingembre, massala ou curry, thym, laurier, sel, poivre, piment, coriandre.
Couper la viande en petites lamelles et les légumes en petits cubes. Faire revenir les oignons dans l'huile, puis le gingembre et l'ail. Ajouter la viande. Bien faire griller le tout et rajouter les légumes, les épices (sauf la coriandre qui sera à rajouter à la fin). Ajouter de l'eau au fur et à mesure en fonction de l'évaporation, il doit rester du jus à la fin de la cuisson. Remuer régulièrement. Cuire environ 40 min.
Server le curry avec le riz et les lentilles.

Cocktail sans alcool au thé des concubines (5 verres)

5g de thé des concubines, 24cl d'eau de source, 24cl de jus de fraise, 12cl de jus de pamplemousse rose, 2 traits de grenadine, glaçons, quelques feuilles de menthe.
Faire infuser le thé pendant 4 min dans l'eau de source frémissante.
Filtrer les feuilles et laisser refroidir avant de passer au réfrigérateur pendant 30 min.
Mélanger la liqueur de thé, le jus de fraise, le jus de pamplemousse.
Ajouter la grenadine, les glaçons.
Servir avec une feuille de menthe.

Les recettes (suite)

Madeleines citronnées au poivre Timut du Népal (pour 8 personnes)

Prép : 10 min, cuisson : 14min.
Zestes de 2 citrons non traités, 4 œufs, 110g sucre, 130g farine, 2 càc de levure chimique, 100g beurre, 1 càc de poivre du timut concassé fraîchement.

Four à 220°. Faire fondre le beurre et réserver. Battre les œufs avec le sucre jusqu'à obtenir un mélange mousseux et blanc. Ajouter les zestes, le beurre fondu, la farine, la levure et le poivre Timut concassé. Beurrer et fariner les moules à madeleines. Remplir de pâte et enfourner 7 min puis descendre la température à 200°. Continuer la cuisson 7 min. Les madeleines doivent devenir blondes. Démouler et laisser refroidir sur une grille.

Crème au chocolat au poivre timut du Népal (pour 4 personnes)

30 cl de crème liquide entière, 200g de chocolat noir type « nestlé dessert », 2 jaunes d'œufs, 20g de beurre demi -sel (avec cristaux de sel de guérande) en petits morceaux, 1 càs de poivre timut du Népal.
Dans une casserole, verser la crème liquide puis porter sur le feu jusqu'à obtention d'un très léger frémissement (sans faire bouillir) avec le poivre timut. Retirer du feu puis ajouter le chocolat concassé grossièrement.
Laisser reposer ainsi sans remuer une trentaine de secondes à une minute : le chocolat va fondre doucement dans la crème. Puis remuer le mélange à la cuillère en bois ou au fouet pour homogénéiser la préparation et la lisser. Oter les grains de poivre. Ajouter les jaunes d'œufs en mélangeant bien à nouveau.
Terminer par l'ajout du beurre coupé en morceaux et bien mélanger pour que le beurre s'incorpore bien à l'ensemble de la préparation chocolatée.
Couler la crème ainsi obtenue dans les mini verrines puis laisser refroidir à température ambiante.
Réfrigérer les petits pots de crème pendant au minimum une nuit voire plus afin qu'elle ait la texture parfaite. Déguster très frais !

Tartelette au caramel et aux fruits secs (14 ou 16)

Pâte sablée, 320g de sucre, 40cl de crème fraiche, 100g de noisettes, 100g de noix, 100g d'amandes, 100g de raisins secs, 6 pommes, 3 sachets de sucre vanillé, 100g de beurre.
Allumer le four th 8 et mettre à griller sur la plaque du four les fruits secs, très grossièrement hachés, pendant 10 min en mélangeant de temps en temps.
Couper les pommes en lamelles et les faire revenir avec du beurre. Ajouter 1 sachet de sucre vanillé en fin de cuisson. Mélanger les pommes, les fruits secs grillés et les raisins.
Faire cuire la pâte sablée à blanc jusqu'à coloration.
Mettre la crème, le beurre et 2 sachets de sucre vanillé dans une casserole. Porter à ébullition. Réserver.
Dans une autre casserole, mettre le sucre et une càs d'eau. Le cuire jusqu'au caramel en veillant à nettoyer les éclaboussures de sucre sur les parois avec un pinceau trempé dans de l'eau.
Décuire le caramel avec la crème petit à petit (attention aux éclaboussures !). Bien fondre le caramel en redonnant un bouillon si nécessaire.

Ajouter les fruits dans l'appareil caramel, bien mélanger à la spatule en bois et mettre sur les fonds de tartelette. Laisser refroidir et déguster !

Punch au thé des fakirs (7 verres)

8,5g de thé des fakirs, 43cl d'eau de source, 15cl de rhum blanc, 6cl de jus de citron vert, 15cl de crème de pêche de vigne, 8cl de jus d'ananas, glaçons.
Faire infuser le thé pendant 3 min dans l'eau de source frémissante.
Filtrer les feuilles et laisser refroidir avant de passer au réfrigérateur pendant 30 min.
Mélanger la liqueur de thé, le jus de citron vert, le jus d'ananas, la crème de pêche de vigne.
Ajouter le rhum et les glaçons.

Sauvons Notre Eglise

Le 24 novembre dernier une nouvelle association s'est crée SPSM Sauvegarde du Patrimoine de Saint Mont

Elle a pour objet de trouver des fonds nécessaire à la sauvegarde et la restauration de notre église Saint Jean-Baptiste en lien avec le conseil municipal. La cotisation annuelle est fixée à 20 € tous les soutiens et dons seront les bienvenus.

L'association est composée de

- Aline DUBOS, Présidente
- René Marin Vice Président
- Luc Plouvier Secrétaire
- Marie Claude Duvignau Trésorière
- Sylvie Jégun Trésorière adjointe

Dont le siège social sera 456 rue Bernard Tumapaler (Maison des Associations).

Défiscalisation

En plus de la création de l'association communale, le conseil municipal a passé une convention avec la FONDATION du PATRIMOINE pour permettre aux particuliers ainsi qu'aux entreprises qui le souhaitent de faire des dons pour les travaux de l'église tout en bénéficiant d'une réduction d'impôts sur le revenu.

- Pour les particuliers, 66 % du don peuvent être déduits des impôts (ex : don de 100 €, la Fondation du Patrimoine envoie un revenu fiscal de 66 € que l'on joint à la déclaration de revenu et qui seront automatiquement déduits du montant de l'impôt
- Pour les entreprises, 60% du don déduits dans la limite de 5 % du CA.

Pour plus de renseignements s'adresser à la mairie.

L'Assemblée Générale du Foyer

L'Assemblée du foyer s'est tenue le samedi 14 novembre dernier. A la suite de cette réunion et après le verre de l'amitié nous avons partagé la soirée carcasse à Saint Germé.

Si vous désirez avoir le compte rendu exhaustif de cette assemblée vous pouvez le consulter auprès de Nathalie Harduya.

Le 11 Novembre

Le 11 novembre dernier, nous nous sommes retrouvés aux monuments aux morts en souvenir de nos parents et amis tombés pour libérer la France.

Offre d'Emploi

La mairie recherche une personne pour remplacer Marco qui était en emploi jeune.
La durée de cet emploi ne peut excéder 3 ans. Donc Marco va nous quitter 1er février.
Vous connaissez une ou un jeune entre 18 et 25 ans et maximum un bac pro, pour effectuer des travaux d'entretien du village sous la conduite de Daniel Dezorthes ? Demandez-lui d'adresser son CV à Monsieur le Maire de Saint Mont pour répondre à cet emploi jeune.

Les Travaux au Village

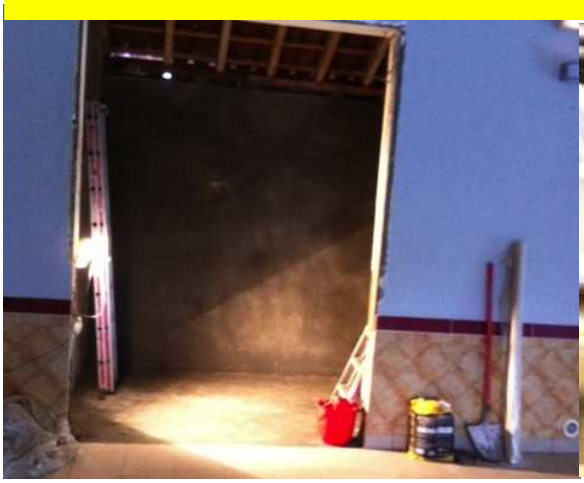

Merci à Jean-Pierre, Jean-Louis, André ainsi qu'à Daniel et Marco pour leur efficacité lors de l'amélioration du local du foyer. Ci-dessous la pose des panneaux comme vous pouvez le voir il a fallu que les hommes se « couchent sur la tarière pour qu'elle puisse rentrer dans le sol (photo prise à l'entrée du lotissement)

Les Frelons Asiatiques

Fabrice et Xavier, pompiers volontaires, à Riscle, sont venus détruire un nid de frelons asiatiques haut perché dans un arbre au dessus des vignes du Coustous. Pour l'atteindre ils ont eu besoin de l'intervention de leur collègue de la caserne d'Eauze. Ensuite, ils ont vérifié dans les combles de la mairie qu'un nid ne se cachait pas car des frelons menaçaient les enfants de l'école maternelle dans la cour de récréation. Ils ont simplement pulvérisé du produit sur les ouvertures car pas de nid.

Merci à eux trois.

Rappel : les pompiers n'interviennent pour détruire un nid de frelons que sur les lieux communaux qui reçoivent du public. C'est-à-dire pour Saint Mont : l'école, la mairie, le foyer, le cimetière, l'église et les arbres sur les terrains communaux.

Pour le domaine privé vous pouvez vous adresse à des entreprises privées dont : Bernard PECARERE : 06 81 37 05 27

Christine Courtade

Les Joyeux Compagnons

Soirée Théâtre

La soirée théâtre fut un succès. En première partie c'est Jean-Pierre Jégun qui a ouvert la soirée dans une ambiance survoltée, il nous offre quelques chansons de son répertoire. Nous le remercions encore pour avoir accepté à pied levé de nous faire cette première partie (le club de Labarthète s'étant désisté au dernier moment). Il se prépare déjà pour l'année prochaine pour faire encore mieux.

En deuxième partie la troupe des Victembules de Vic Bigorre a présenté « Rouges fil d'Ecosse ». Belle prestation de ce groupe qui nous a fait passer une soirée de détente , de rires et de convivialité. Après le spectacle, gâteaux et bourret étaient offerts à tout le monde avec les participants. Très bonne soirée.

A l'année prochaine certainement

Loto annuel

Il a eu lieu le dimanche 25 octobre. Belle après midi, beaucoup de monde malgré le loto des écoles à Ségos. Au nom du club, je remercierai, les commerçants de Riscle, phanie à Viella, Sarrade à Aire, les adhérents et non adhérents pour leur générosité qui ont offert des dons, les dames qui ont confectionné les pâtisseries qui sont très appréciés et tous ceux qui nous ont aidé à l'organisation. Grand merci à Michel Couture pour l'animation, aidé de Robert Duvignau et d'Alain Caire. A l'année prochaine.

Manifestations

Gouter de Noël offert aux membres du Club le samedi 12 décembre. Animation : Maryse et son accordéon

Concours de belote en quatre parties le vendredi 26 février 2016

Assemblée générale : jeudi 21 janvier 2016

Don de laine

Nous sommes toujours preneuses de reste de laine, pour des brassières, nid d'ange, chaussons, bonnet pour les bébés d'Afrique. Nous avons fait connaissances des dames qui s'occupent de l'Association et sont très satisfaites de notre travail.
C'est une vingtaine de couverture qui ont été remise à Lourdes lors du pèlerinage au mois d'Août. Merci aux tricoteuses.

Concours de belote

Concours de belote : 34 équipes étaient présentes, tous les participants gagnent un lot plus ou moins important;. Soirée très conviviale dans une très bonne ambiance. Nous avions organisé au profit du téléthon une tombola et une vente de gâteaux. Le bénéfice récolté 200 € qui sera versé à l'Association.

Nous sommes très contents de cette participation et nous remercions tous les membres et tous les joueurs qui ont apporté leur don. Merci aussi à tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation, mise en place des tables, pâtisseries, rangement de la salle.

A la prochaine fois.

L'Atelier Terre

Un anniversaire…

Fin octobre 2005, le Foyer rural de Saint Mont, mettait en place, avec le soutien de l'équipe municipale, «une activité culturelle et artistique à caractère social » l'atelier de terre de Saint Mont était né. C'était un pari, l'expérience prouve qu'il n'était pas stupide En effet, depuis 10 ans, le mardi de 17h à 19h 19h30 – à l'exception des vacances d'été - l'atelier accueille ses «aficionados» 12 personnes en 2007, 13 en 2015 (dont 2 fidèles de la première heure.) auxquelles il faut ajouter 2 saint- montaises en instance d'intégrer ou de réintégrer l'atelier et 2 personnes sur liste d'attente, les âges varient de 15 à 85 ans. Saint Mont est bien représenté mais aussi Labarthète, Riscle, Aire, Plaisance,Viella .

Depuis 10 ans, les tarifs restent inchangés : carte d'adhésion au Foyer rural obligatoire et 10 € par mois de présence (terre fournie, outils mis à disposition) à l'ordre du Foyer. Les 2 animatrices sont les mêmes qu'au départ même si le temps les a un peu «patinées». L'équipement s'est amélioré puisque, depuis septembre dernier, l'atelier est équipé d'un four ,ce qui évite les déplacements jusqu'à Marciac pour faire cuire les pièces réalisées, fait faire des économies et ajoute valeur et intérêt à l'activité Ce qui n'a pas changé c'est «l'ambiance» détendue et chaleureuse, le plaisir à «faire » et «être ensemble» .

Voici quelques témoignages

«J'ai trouvé un accueil chaleureux, simple, convivial, Moi qui n'ai aucun don artistique (sans fausse modestie) j'ai appris à regarder, observer, imaginer et créer à mon humble niveau.
C'est un moment de détente, de bonheur partagé avec des gens que je ne connaissais pas ,que je découvre et avec qui on échange quelque chose d'agréable sans arrière pensée. Les conseils, les commentaires, les «critiques» sont toujours abordés avec humour, bonne humeur et acceptés comme tels. Je me sens bien au sein de ce groupe où règne me semble–t-il un bon état d'esprit entretenu par les animatrices qui conseillent, encouragent, motivent…Merci » *Huguette C*

«Plaisir de vivre une activité ludique et créatrice accompagnée d'animatrices bénévoles dévouées et attentives » *Jean-Robert D.*

«L'atelier Terre est devenu pour moi un moment privilégié de mon agenda . tout en façonnant la terre sous le regard avisé et bienveillant de Jacotte et Marie Claude, j'éprouve un véritable plaisir, dans le partage, l'échange et la bonne humeur, à retrouver mes amis «artistes». *Claude J.*

«Deux mots évidents : plaisir et convivialité et même un troisième : création, que du bonheur» *Béatrice D.*

«Les premiers mots qui me viennent à l'esprit sont : convivialité, détente, envie d'apprendre, de s'améliorer ». *Denise B.*

Jacotte Feugère

Le repas Colombelle

Cette année, à la demande de Marc Ducournau, président de la Cave de Saint Mont, un repas pour la sortie de la Colombelle a été organisé par le foyer. Ce repas suivait la dégustation de la Colombelle 2005 au stand de vente de Saint Mont. Ce repas a eu du succès et à la demande de Marc ce repas sera reconduit l'année prochaine.

Le repas de la Pêche

Le 7 novembre avait lieu le repas de la pêche. Et comme d'habitude ce fut excellent et dans une ambiance très conviviale.
Merci aux cuisinières et à tous les bénévoles.

La Vie du Village

Encore un moment douloureux pour Christian Tollis qui vient de perdre sa sœur, âgée de 63 ans, suite à une longue et douloureuse maladie. Elle habitait la région bordelaise

A Christian, Marie-Claude et toute leurs familles nous partageons leur chagrin et renouvelons nos condoléances attristées et chaleureuses.

Avec toute notre amitié

Maria Caillaud s'est éteinte doucement le 27 novembre dernier à l'âge de 95 ans en son domicile. Le Petit Saint Montais présente à Serge et Muriel Caillaud, ainsi qu'à leurs familles ses plus sincères condoléances.

Un an et demi après notre installation à Saint Mont Sofia est arrivée.
Elle est née le vendredi 16 octobre à 22h55 à la clinique de l'Ormeau à Tarbes.
Elle pesait 3.120 kg et mesurait 49 cm
Elle comble de bonheur toute sa famille et en particulier son arrière grand-mère Josette Nadaud.

Le Petit Saint Montais présente à Stéphanie Lassalle et Nicolas Suzanne leurs sincères félicitations.

(Ils habitent 514 route de Belair)

Nouvel Arrivant

Nous vous informons de l'arrivée de Yves Epaillard. Il habite au 227 route de Belair (quartier Boutillet) depuis avril 2015. Il travaille aux espaces verts des Charmettes. Nous lui souhaitons un bon séjour dans notre village.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 16 septembre 2015

L'an deux mil quinze et le seize septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**

Dans un premier temps, le problème des personnes qui se sont établies aux communaux est évoqué. Le Maire les a prévenues qu'il fallait quitter l'espace avant la transhumance. Puis, il rappelle l'état des lieux. Il a fallu que les agents aillent nettoyer et en plus, les murs ont été tagués. Joël BOUEILH fait part de l'avis de M. Stéphane MINGUET, Président du Service de Remplacement et du Groupement d'Employeurs de la Chambre d'Agriculture. Ce dernier souhaite rencontrer les maires au sujet des saisonniers. La Chambre d'Agriculture pourrait participer afin de payer des espaces homologués (camping, …). Il ne souhaite pas que les ouvriers agricoles campent dans les villages n'importe où.

1) Perspectives financières de la commune – Compte rendu de la commission finances

Le maire donne la parole au président de la commission finances, Joël BOUEILH. Ce dernier fait part de la réunion qui s'est tenue l'après-midi même à la mairie.

L'église : Il y aura trois tranches. La commission propose un emprunt de 50 000 € sur 15 ans pour la part d'autofinancement de la commune puis d'un emprunt de 150 000 € sur 4 ans pour l'avance des subventions.

Le mécénat, il faudrait pouvoir recevoir la somme de 94 000 € environ. Ce montant correspondrait à la part d'autofinancement si les 77 % de subventions du montant HT sont obtenus.

Les perspectives financières :

Une analyse a été établie et a été présentée cet après-midi. Elle laisse apparaitre une diminution du résultat pour 2017 puis un retour à un montant avoisinant les 73 000 € pour 2018. Cette analyse jusqu'en 2018, a intégré les emprunts de l'église, le mécénat, le projet de l'abri touristique mais pas la nouvelle maison associative. Pour l'abri touristique, il n'est pas prévu un chantier avec la totalité des travaux effectués par des artisans. Il faudra donc que les agents communaux exécutent des tâches avec des bénévoles. Ce sera la même situation pour la nouvelle maison des associations. Toutefois, il faudrait au moins deux agents pour ces chantiers et le contrat avenir se termine en février 2016.

La question du devenir de Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE est évoquée. Embaucher un nouvel agent à temps plein est une charge un la trop lourde pour la commune. Avec les aides, la charge s'élève environ à 3 000 € par an. La décision est prise d'embaucher un nouvel emploi avenir.

Christine COURTADE précise qu'il faut former le jeune et qu'il ne faudra pas attendre un travail équivalent à celui de Marc-Antoine la première année.

Dans cette analyse, Sébastien remarque qu'il n'y a pas l'acquisition et l'aménagement du nouveau cimetière.

Jean-Pierre JEGUN propose qu'une association soit créée afin de collecter le mécénat. Accord unanime. Joël BOUEILH a mené une étude sur le fonds de dotation qui permet de défiscaliser les dons toutefois il faut un capital initial de 15 000 € puis le capital est bloqué et les intérêts peuvent être donnés en subvention. Cette proposition intéresse mais la gestion est plus difficile et il y a obligation d'avoir un comptable. Il va continuer à se renseigner.

Geneviève LABORDE interroge sur les mécénats. Qui pourrait-on contacter ? Michel PETIT : le Crédit Agricole, la Fondation du Patrimoine, Plaimont, organisation de repas, urne à la fête du vin ...Joël BOUEILH évoque la réflexion menée par Plaimont afin d'aider l'association dans le cadre de la réhabilitation de l'église. De plus, il pense qu'il serait préférable que la personne responsable de l'association ne fasse pas partie du conseil municipal. Accord.

Sébastien FAURE souhaiterait qu'une réunion publique soit organisée afin de présenter le projet à tous les Saint-Montais.

Christian TOLLIS abonde car c'est bien

En direct du conseil municipal (suite)

d'expliquer le projet. Un accord unanime du conseil, elle sera organisée. Joël BOUEILH propose que chacun étudie les documents transmis, réfléchisse à toutes ces interrogations et que tout soit revu lors du prochain conseil avant de prendre des décisions définitives. Accord.

2) Plan de financement des travaux de l'église

Evoqué ci-dessus.

3) Travaux sur la commune

Michel PETIT fait part que les quatre logements communaux sont terminés et que les locataires sont installés. Jean-Pierre JEGUN rappelle que le chauffage n'a pas été installé au logement du haut du presbytère.

Michel PETIT fait le point de l'accessibilité : pour le foyer il faut une main courante, pour la maison des associations le lave-mains (sortir le meuble), le stationnement (création d'une place et du cheminement) et pour l'église, c'est prévu dans le projet. Jean-Pierre JEGUN évoque l'abri du foyer. Il faut le finir, mettre une porte en place et le carreler. Isabelle LABRUFFE propose l'achat d'une fin de série pour réduire le coût. Accord unanime. Michel PETIT interroge sur les plans de l'abri touristique : qui les fait et à quel prix ?

La question du haut de cette bâtisse est reposée. Deux conseillères proposent de ne pas séparer le bâtiment avec une personne privée afin que l'occupation de ce local soit uniquement touristique. Les autres conseillers vont y réfléchir.

4) Bilan sur la gestion des espaces communaux

Deux agents étaient venues faire une enquête à Saint-Mont, elle avait été préconisée par les Services du Département du Gers et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les deux hommes du Service Technique y avaient été associés. Ces deux agents ont établis trois rapports.

Christine COURTADE et Christian TOLLIS se sont vus confiés un des trois tomes pour analyse et présentation lors du prochain conseil.

5) Point sur les commissions

Environnement : Protection et cadre de vie :

Parole à Geneviève LABORDE.

Elle a appelé la DREAL, ce jour, pour connaître l'avancée du dossier de la distillerie.

Monsieur FARUYA a précisé que les travaux électriques de mis aux normes avaient été réalisés mais qu'il n'était pas en possession du dossier inondation. Elle lui adressera donc des photos et un courrier. Michel PETIT va interroger M. le Préfet sur l'évolution du dossier.

Social : Parole à Sébastien FAURE.

Il signale que l'association a repris ses permanences. Le repas solidaire pour « Gers Himalaya » (Népal tremblement de terre) se fera le 31 octobre 2015.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE.

Elle évoque le problème des arbres plantés par GAMA. Joël a constaté que beaucoup sont morts car ils n'ont pas été arrosés.

Aux communaux, le Maire interroge sur la pose de gros blocs pour limiter l'installation des travailleurs étrangers saisonniers.

Jean-Pierre JEGUN évoque le coin parking. Le Maire précise après cette zone.

Geneviève LABORDE demande si le coût ne sera pas élevé. Nathalie LAPORTE va se renseigner.

Travaux :

Christian TOLLIS informe que les panneaux de signalisation seront récupérés demain. Il ne restera plus qu'à les mettre en place. Michel PETIT informe qu'il a reçu des félicitations pour l'adressage par des Services.

Personnel : Parole à Michel PETIT. RAS.

Loisir, culture et tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA

Journées du patrimoine : Elles ont lieu ce week-end. Installation d'un chapiteau avec buvette pendant l'entracte, puis vin d'honneur et pastis.

Chemin de randonnée : la journée de bénévolat s'est déroulée jusqu'à 13 H 30, il y 15 jours avec 15 personnes. Ce fut une réussite. Personne n'est venu de la Communauté de Communes à part le maire et Michel PERE mais, petite précision, ils sont domiciliés à Saint-Mont. A faire remarquer à la structure. Daniel DEZORTHES et Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE ont passé le gyro-broyeur.

Panneaux touristiques : les plaques sont finies. Il faut les installer dans le village. Un devis de lutrins a été demandé à METALECO. Deux solutions ont été envisagées : une comme les panneaux et une en métal vieilli.

Week-end thématiques à Saint-Mont : Le projet découverte du village est suspendu

car l'hébergement était prévu en chambres d'hôtes. Or, à ce jour, il n'y a plus de proposition pour cette prestation dans le cadre de ce projet. A voir plus tard suivant l'évolution, mais nous avons toujours le projet.
Joël BOUEILH évoque la route cycliste au mois de juin avant le tour de France « route du Sud ». 5 villages : Samatan, l'Isle-Jourdain, Eauze, Nogaro et Saint-Mont.
Prévention des risques et sécurité : Parole à Christine COURTADE.
Réunion le 1er octobre pour le plan communal de sauvegarde. Il faudrait des panneaux inondations pour les communaux.

10) Questions diverses

Informations : des hélicoptères volent pour les lignes 2 000 volts ERDF.
Une lettre nous est parvenue pour une demande de gérance de camping ou une épicerie avec une subvention communale. Non.
Courrier de remerciement de l'APAJH « Les Charmettes » pour les tables et les bancs mis à disposition pour la kermesse.
Association des Maires – Baisse des dotations – Demande de motion remise au responsable du secteur.
Arrêté de diagnostic archéologique de GAMA.
Carte postale de Jacqueline FEUGERE.
Contrôle des ERP : visite du foyer et agrément jeu à faire.
Achat illuminations :Vu le projet du 28 juillet 2015 établi par les Services du Syndicat d'Energies du Gers, après étude détaillée et échange de vues et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet concernant la fourniture et la pose de guirlandes pour un montant HT de travaux de 2 438.47 €, sollicite de M. le Président du Syndicat d'Energies du Gers une subvention correspondant à 30 % du montant HT du projet soit la somme de 731.54 €, confie la réalisation des dits travaux au Syndicat d'Energies du Gers et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux.
La séance a été levée à 23h02.

Mercredi 7 octobre 2015

L'an deux mil quinze et le sept octobre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Etait excusée : Murielle RIGAUD.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Il choisit le secrétaire de séance (désigné ci-dessus) et il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**

1) Plan de financement des travaux de l'église

Le maire ouvre le débat suite à la présentation lors de la dernière séance du conseil et aux deux options pour l'accessibilité proposée par l'architecte (une au Nord et l'autre à l'Ouest).
L'accessibilité :
« 1er intervenant : La responsable de l'association pour l'église de BERNEDE a précisé que pour l'accessibilité, en fonction du nombre de personnes qui entrent dans l'église, le nombre de sorties de secours préconisé est différent. Pour 200 personnes, il faut 3 sorties.
2ème intervenant : 2 portes d'entrée de plus 1.60 m devraient être considérées comme 2 sorties. Avec l'option ouest, la 2ème porte ferait donc la 3ème issue de secours.
3ème intervenant : Pour l'option côté Nord, la voiture de la personne à

mobilité réduite, devra arriver devant la porte et rester stationnée car il est impossible de se garer dans l'espace prévu près de la rampe d'accès.
2 intervenants s'accordent sur le problème de l'option côté Nord : le percement d'un édifice classé pour la création d'une nouvelle porte.
Le 3ème intervenant préfère l'option ouest.
Le 4ème intervenant : suite aux mails de MM AIRAUD (cabinet d'architecture) et CALMETTE (DRAC), il peut y avoir un problème avec l'option Ouest et le mur privé.
Un conseiller s'inquiète par rapport à la pente de rampe d'accès.
Le Maire propose une délibération avec vote pour choisir l'option au cas où l'avis serait demandé.
Vote : 6 Ouest 1 Nord 3 sans avis. Le dossier de demande d'autorisation de travaux sera envoyé avec les deux options. Michel PETIT souhaite le chiffrage de la tranche. Faut-il se renseigner pour les issues de secours ? Geneviève LABORDE : Oui.

Financement :
Le Maire a pris rendez-vous avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour le mécénat. Joël BOUEILH : rencontre avec Jean-Christophe KOVIACK de la Fondation du Patrimoine prochainement. Ensuite, il a rendu visite à Madame Régine GALAN de l'association de Bernède. Ils ont créé une association loi 1901. Le montant des travaux était de 500 000 € (1ère tranche 130 000 € dont 32 000 € de subventions - 21 000 € de la DRAC et 11 000 € de la Région – Solde pour la commune en 2012 100 000 €. La 2ème tranche est prévue pour 2015-2016 et la troisième pour 2017. Lorsque les subventions sont demandées, Madame GALAN préconise de ne pas attendre entre les tranches car ensuite s'est difficile pour la commune. La fondation TOTAL et le Crédit Agricole n'ont pas répondu à leurs demandes. L'association a récolté peu de ressources. C'est difficile de motiver la population.
Joël BOUEILH : Lorsque le Fonds du Patrimoine reçoit 10 000 € de dons, la fondation met 8 000 € de plus. Cette structure permet aux donateurs de défiscaliser la somme versée.

2) Délibération indemnités receveuse municipale

Le Conseil Municipal, décide :
de demander le concours de la Trésorière Municipale pour assurer des prestations de conseil ;
d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'exercice 2015, indemnité qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité pour un montant de 281.57 € D'accorder l'indemnité de budget pour un montant de 30.49 € d'attribuer ces deux indemnités à Madame Odile RACIC, Inspectrice des Finances Publiques Trésorière Municipale de RISCLE.

3) Déclassement voie communale

Monsieur le Maire présente le dossier concernant la voie communale appelée route de Corneillan. Au fil du temps, la route s'est déplacée puisqu'une partie des bâtiments des Vignerons du Saint-Mont a été construite sur la route telle qu'elle est mentionnée sur le plan cadastral, et que la route passe donc sur une parcelle appartenant aux Vignerons du Saint-Mont, les parcelles AO 313 et AO 80. Il convient donc de régulariser cette situation par une procédure de cession (partie de la voie communale sur laquelle se trouve le bâtiment) et acquisition (partie des parcelles AO 313 et AO 80 sur laquelle passe la route). Le maire demande aux conseillers de se prononcer. Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territorial et notamment l'article L 2121-29, Vu le code de l'urbanisme notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret 2005-361 en date du 13 avril 2005, Vu le code de la voirie routière, notamment l'article R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9, DECIDE du transfert amiable au profit de la commune de Saint-Mont, sans indemnité, des parties des parcelles à usage de voie (sous réserve du travail d'arpentage effectué) à prendre sur les parcelles ci-après : A0 313 et AO 80 DECIDE de la cession à l'euro symbolique d'une partie de la voie communale n° 5 (route de Corneillan) après arpentage effectué, AUTORISE monsieur le maire à lancer l'enquête publique telle que prévue aux articles L 318-3 et R 318-10 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée, ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de la voie communale appelée route de Corneillan (VC n° 5) APPROUVE le dossier soumis à enquête publique, AUTORISE monsieur le maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de

notifications nécessaires, DIT que la dépense sera imputée au budget, AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents et actes à venir.
De plus, le problème de l'installation des poubelles sur le terrain d'un privé au lieu d'un terrain communal pourrait être étudié également. Accord unanime.

4) Point sur les commissions

Finances : Parole à Joël BOUEILH.

a/Devis pour les lutrins

Nathalie HARDUYA et Geneviève LABORDE, responsables du projet de la signalétique dans le cœur du village ont demandé un devis pour les lutrins à Métaléco suite à la réception des tableaux informatifs. Il s'élève à 1 215 € HT soit 1 458 € TTC. Le délai de livraison est d'un mois. Une deuxième option en métal vieilli a été demandée mais elle sera probablement plus chère. Le choix est fait. Pas d'autre option, comme les panneaux c'est bon. Le devis sera validé par le Maire.

b/Délibération autorisant le maire à conclure la convention ACTES avec le Préfet du Gers

M. le maire a exposé à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet du Gers une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet du Gers pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au Préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive.
Alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.
La commune de Saint-Mont via la plate-forme mutualisée mise en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers est désormais en capacité technique de mettre en œuvre la télé transmission des actes au service préfectoral compétent.
Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure la convention correspondante avec Monsieur le Préfet du Gers. Puis, il invite le conseil à en délibérer.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, délibère à l'unanimité absolue et autorise le maire à conclure la convention correspondante pour les dispositifs actes règlementaires et actes budgétaires avec Monsieur le Préfet du Gers à compter du 01 janvier 2016.

c/ Délibération d'adhésion à la plate-forme mutualisée de transmission dématérialisée des actes au contrôle de la légalité

M. le maire a exposé à l'assemblée que dans le cadre du dispositif ACTES relatif à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité le Centre de Gestion a décidé de mettre en place d'une plate-forme de dématérialisation commune mutualisée à son niveau.
Ce nouveau service comprendra, moyennant une cotisation annuelle, l'hébergement par une structure agrée par l'Etat du serveur sécurisé dédié à la transmission des actes, la maintenance et les interventions du service d'assistance budgétaire et informatique du Centre de Gestion.

En direct du conseil municipal (suite)

Les tarifs d'adhésion adoptés par le conseil d'administration à compter du 1er janvier 2008 sont les suivants :

Strate démographique et type	Tarif annuel à compter du 1er janvier 2011
Communes jusqu'à 500 habitants, syndicats intercommunaux, CCAS, CIAS	40 €
Communes à partir de 501 habitants, communautés de communes, syndicats mixtes	75 €

Puis, il invite le conseil à en délibérer.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, délibère à la majorité absolue et décide d'autoriser le maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers la convention relative à l'adhésion à la plate-forme mutualisée de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de la légalité dans le cadre du dispositif ACTES à compter du 1er janvier 2016.
Il faudra également acquérir un certificat pour un montant d'environ 100 €.

Environnement : Protection et cadre de viie

Parole à Geneviève LABORDE.
Elle a appelé la DREAL, ce jour, pour connaître l'avancée du dossier de la distillerie. Elle n'a pas reçu de réponse par rapport à son mail. Un courrier est prévu pour les côtes des bassins de rétention. Elle rappellera en novembre.

Social : Parole à Sébastien FAURE.
Chantal PETIT s'est informée des modalités pour les subventions au collège auprès de la Directrice. Les 50 % de subvention seront versés si le voyage est fait et payé. Le Maire constate que lorsque le Conseil Départemental donne 50 % et l'ASSM autant, le voyage est entièrement financé. Il faudrait peut-être laisser une part de 10 % à la charge des familles. A voir avec les Actions Sociales de Saint-Mont (ASSM).

Environnement : Embellissement et plantations :

Parole à Isabelle LABRUFFE. RAS.

Prévention des risques et sécurité : Parole à Christine COURTADE.

La réunion du 1er octobre annulée. A voir plus tard.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN.

Le foyer avance, la chape sera coulée lundi. Jean-Louis LABRUFFE apporte son aide. Le portail est fait. Pour samedi, c'est bon.

L'accessibilité de la maison des associations est à l'étude. Enlever le meuble sous l'évier pourrait être suffisant. Il faut voir les mesures.
Christian TOLLIS demande quand il sera possible d'installer les panneaux de signalisation. Sébastien FAURE fournira la tarière.

Personnel : Parole à Michel PETIT.
Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE a fait des heures en plus, il pourra les récupérer vendredi après-midi.

Loisir, culture et tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA

a/ Journées du patrimoine : Geneviève a assuré une visite complète samedi et une demie, puis 3, le dimanche. Il n'y en aura pas l'an prochain. Pour le concert, 90 entrées. 22 personnes ont participé à la randonnée du dimanche matin et 40 au pique-nique.

b/ Réunion de l'office du tourisme: Festi-randonnée. La demande de marquage du chemin a été refaite. La prestation a été assurée en début de cette semaine.

10) Questions diverses

CCAA : réunion le 9 octobre pour la fusion des communautés de communes afin d'atteindre le seuil de 15 000 habitants. Il existe 4 cas dérogatoires dont celui de la densité de la population inférieure à 30 %. Le Président de la CCAA a argumenté afin de ne pas imposer une nouvelle fusion à la structure. Elle devrait rester seule. Il faut attendre la proposition de la carte du Préfet.
La séance a été levée à 23h41.

En direct du conseil municipal (suite)

Mercredi 4 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le quatre novembre octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Était excusé : Christian Tollis
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Il choisit la secrétaire de séance (désignée ci-dessus) et il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	**10**

1) Enquête sociale CCAS

Le maire présente l'enquête sociale demandée par la Communauté de Communes Armagnac-Adour afin de juger de l'activité du CCAS (Centre d'Actions Sociales) communal. Ceci afin d'établir s'il est possible de transférer la totalité de l'activité du CCAS de Saint-Mont au CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales). A ce jour, le CIAS se compose du SIAD, SAAD et EPADH.
Le dossier est confié à Sébastien FAURE car il est responsable du social.

2) Délibération portant avis sur le schéma renouvelé de coopération intercommunale

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le maire présente le document reçu le 12 octobre dernier de M. le Préfet.
La loi NOTRe, portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République publiée le 07 août 2015, prescrit dans chaque département l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) renouvelé à arrêter avant le 31 mars 2016 et à mettre en œuvre avant le 31 décembre 2016.
Le schéma prévoit notamment l'élargissement des périmètres des communautés de communes selon des seuils adaptés aux caractéristiques de chaque territoire, par voie de création, transformation ou fusion de communautés existantes.
Selon la circulaire relative à l'application des dispositions des articles 33, 35, 40 de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015, les Préfets de département réunissent les Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) avant le 15 Octobre 2015 afin de présenter ledit projet de schéma : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5210-1-1, relatif à la transmission, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale : Vu les propositions issues de la CDCI du Gers réunie le 9 Octobre, Monsieur le Maire présente le projet de schéma renouvelé de coopération intercommunale.
Il précise que la Communauté de Communes Armagnac-Adour, conformément à l'article 33 de la Loi du 7 Août 2015, n'est pas soumise à une obligation du relèvement de son seuil de population.
Il rappelle que cette même communauté de communes expérimente depuis quelques années un projet commun de développement local, au sein du Pays du Val d'Adour, projet auquel sont associées également des communautés de communes des départements voisins (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques) repris aujourd'hui dans le cadre du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR). Le Préfet du Gers a, à la fois, respecté les limites du P.E.T.R. mais aussi celle du département. Or, en respectant le seuil de dérogation pour Armagnac Adour et pour Bastides et Vallons, mais en proposant la fusion de Bas Armagnac, Grand Armagnac et Artagnan en Fezensac, il bloque toutes possibilités de rapprochement d'Armagnac Adour avec ses voisines. A l'issue de sa présentation, Michel PETIT propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer :
1er intervenant : Un avenir avec Marciac peut être envisageable avec l'appellation vin dans le même territoire.
2ème intervenant : Marciac est une belle réussite. La politique du pays Val d'Adour qui consiste à

renforcer les bourgs-centres permettra un meilleur développement.
3 intervenants ne se prononcent pas.
6ème intervenant : Nogaro permettrait de couvrir tout l'ouest du département et ainsi avoir un pôle ouest. Donc la proposition du Préfet ne répond pas à ses souhaits. 3 intervenants verraient leur avenir avec MARCIAC.
10ème intervenant : Pas tout seul.
Question du Maire : La carte proposée par M. le Préfet vous convient-elle ou pas ? Non.
Vote avec 7 voix contre et 3 abstentions

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Saint-Mont, **décide de ne pas approuver le projet de schéma départemental de coopération intercommunale** tel qu'il lui a été notifié par le Préfet du Gers par courrier en date du 12 octobre 2015. En effet, la proposition, compte tenu de la fusion programmée de Bas Armagnac avec Grand Armagnac et Artagnan en Fezensac, conduit à terme à la solution unique de rejoindre la structure renforcée qui correspond au pôle d'équilibre territorial et rural de Val d'Adour. Le conseil municipal pense qu'il y a d'autres pistes de rapprochement à aborder, notamment avec les communautés de communes qui appartiennent au bassin de l'Ouest gersois (Bas Armagnac, Grand Armagnac et Aire sur Adour).

Pays du Val d'Adour

Le dossier de demande d'avis sur le projet de schéma renouvelé de coopération intercommunale du Pays du Val d'Adour. C'est en particulier pour les propositions de SDCI des Pyrénées-Atlantiques, et plus particulièrement celles concernant la communauté de communes de Lembeye en Vic Bilh qui suscitent de la part des membres du Pays du Val d'Adour un profond désaccord, parce qu'elles remettent en cause l'organisation de la collectivité alors que cette communauté peut, à l'évidence, prétendre au bénéfice des dispositions dérogatoires.
Il est décidé de ne pas délibérer sur un avis du Préfet d'un autre département. De plus, le Conseil n'approuve pas celui du Gers.

3) Délibération contrat d'assurance statutaire

Le Centre de Gestion du Gers propose d'aider les collectivités territoriales dans la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
Le Maire propose d'adhérer à ce service auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers. Les tâches effectuées sont les suivantes : la gestion administrative des sinistres et des primes le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire, la participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat. Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux au montant de la prime annuelle.
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Saint-Mont, autorise le Maire à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

4) Délibération modification des statuts du syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents

M. le Maire informe son Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents a délibéré à l'unanimité le 13 octobre 2015 en faveur de la modification de ses statuts.
Aussi, conformément aux textes en vigueur, il appartient aux communes membres de délibérer à leur tour. Par conséquent, Monsieur le Maire présente le projet de statuts du syndicat.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent ces statuts.

5) Délibération voie de l'église

M. le Maire rappelle au conseil municipal la procédure qui avait consisté à acheter par acte administratif la parcelle appartenant à Madame Marie-Rose BOUEILH n° AR 234 par délibération 2011-030 du 4 mai 2011 et avait proposé à Madame Patricia LAMARQUE l'acquisition de la parcelle n° AR 66. Cette dernière avait refusé et le Maire avait donc lancé une déclaration d'utilité publique qui avait été arrêtée par le Préfet du Gers en date du 20 septembre 2012. Or suite à une transmission à l'intéressée non conforme, la procédure d'expropriation n'avait pu avoir lieu et, soit la procédure devait être recommencée, soit une solution à l'amiable devait être recherchée. Aujourd'hui, la commune est propriétaire de l'ensemble des propriétés Lamarque sur le territoire municipal et donc la parcelle AR 66 est devenue propriété municipale. C'est donc la solution à l'amiable qui a été privilégiée et la déclaration d'utilité publique est toujours conforme.

En direct du conseil municipal (suite)

Il annonce qu'à ce jour les actes administratifs d'acquisition suivants ont été signés et enregistrés au service des hypothèques du Gers :

Par-celles	Ancien propriétaire	Superficie	Délib
AR 234	Marie-Rose BOUEILH	1 a 05 ca	2011/030
AR 66	Patricia LAMARQUE	0 a 06 ca	2015/006

La commune est propriétaire de ces parcelles. Il demande au conseil municipal d'approuver la création de la voie communale de « l'église » composée de ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, approuve la création de la voie communale de l'église constituée des parcelles nommées ci-dessus et acquises par actes administratifs, demande à monsieur le maire de signifier au président de la communauté des communes Armagnac Adour cette nouvelle voie communale afin qu'elle soit ajoutée aux voies déjà transférées, autorise monsieur le maire à écrire aux autorités compétentes pour acter cette création (services cadastraux ….).

M. le Maire a contacté Madame LLUEL des Services de la Préfecture afin de connaitre la procédure. A l'issue de cette délibération la voie de l'église pourra être constituée et tout sera terminé.

6) Point sur les commissions

Finances : Parole à Joël BOUEILH.

a/ La taxe d'aménagement

Décision : pas de changement.

b/ L'église :

Il précise que le projet d'accessibilité côté Nord a été mal interprété car il s'est rendu sur le terrain et a constaté, qu'à cet endroit, c'est plat et donc facile d'accès. Présentation est faite du diaporama préparé par Michel PETIT pour la réunion du 10 novembre prochain pour les travaux de l'église. Joël apporte une modification pour le financement et il souhaite que le flux de trésorerie soit communiqué. Accord unanime. Il a préparé un état qu'il expliquera ainsi que le projet de financement des travaux.

c/ Convention bipartite avec la Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire rappelle l'importance du projet de l'église. Il signale aussi l'effort important de la commune pour cet investissement, effort qui représente 100.000 €.

Il fait part de sa rencontre avec le délégué départemental de la fondation du patrimoine. Ce dernier lui a expliqué le fonctionnement et les dons défiscalisés qui pouvaient être opérés et injectés dans les travaux.

Pour cela, il est nécessaire de déposer une demande préalable de convention, puis de signer une convention dans un premier temps bipartite (commune et fondation du Patrimoine) qui pourrait devenir tripartite si une association voulait se joindre à cette opération. Un avenant serait alors signé. Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'autoriser le maire à adresser une demande de convention à la fondation du Patrimoine, de signer, si acceptation du dossier, la convention avec ladite fondation,

d'autoriser le maire à signer tout avenant à cette convention si une association devait se joindre à l'opération. Michel PETIT a préparé un dossier de demande pour qu'une ligne soit ouverte pour la commune de Saint-Mont au sein de cette fondation. Joël BOUEILH précise que la défiscalisation des sommes versées au Patrimoine peut également intéresser des entreprises. Il propose qu'elles soient sollicitées (GAMA et autres).

d/ Augmentation du loyer du logement 1

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école. Il précise que la date d'application est le 1er décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2ème trimestre 2015. Le taux d'augmentation est de 0,08 %. Le montant du loyer pour le logement de l'école s'élève à 267,65 €. La variation annuelle du 2ème trimestre 2015 étant de 0,08 %, l'augmentation sera de 0,21 €. Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 267,86 €. Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1er décembre 2015, de fixer le loyer à 267,86 € pour le logement de l'école, d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.

Environnement : Protection et cadre de vie :

Parole à Geneviève LABORDE.

Elle n'a pas reçu de réponse pour la distillerie.

Social : Parole à Sébastien FAURE.

Le repas solidaire a été une réussite. Il y a eût prés de150 inscriptions et 1 000 € de bénéfice. La présentation de ce qui a été réalisé par l'association avec les dons collectés auparavant était intéressante. Suite au tremblement de terre, il faudra rebâtir les écoles qu'ils avaient fait construire et qui ont été détruites.

En direct du conseil municipal (suite)

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE. RAS.
Achat de guirlandes par le Maire à hauteur de 1 400 € auprès de MEFRAN Collectivités.
Prévention des risques et sécurité : Parole à Christine COURTADE. RAS.
Personnel : Parole à Michel PETIT.
Le contrat avenir est évoqué. Il s'est rendu à une réunion sur les contrats aidés à Mirande. Joël BOUEILH demande si on peut renouveler le contrat de Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE. Michel PETIT répond que non ou pas dans les mêmes conditions. Ce type de contrat est pour des jeunes qui veulent entrer dans le monde du travail et permettre de les former. Les contrats aidés à hauteur de 20 heures sont également possibles pour les associations.
La délibération suivante est donc prise :

Le Maire informe l'assemblée :
Depuis le 1er novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir» est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail. Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.
Notre commune a décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. C'est le cas de Monsieur Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE du 1er février 2013 au 31 janvier 2016
L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime. Puis il propose : Aussi, un emploi d'avenir peut à nouveau être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien à temps complet *(35H00 hebdomadaires).* Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 3 ans à compter du 1er février 2016.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail, Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,
décide : d'adopter la proposition du Maire et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet (convention, …) ; d'inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN.
La pose des panneaux de signalétique se fera le 9 novembre. Pour le foyer, il reste le crépi extérieur à finir. Une réunion pour établir le planning est à faire. Les travaux au presbytère sont terminés. Il a vérifié le chantier de M. FOSSIER et a demandé la mise en place de l'isolation des tuyaux. Elle a été faite aujourd'hui et le Maire a contrôlé. Il donne son accord pour le paiement du solde. Pour l'abri touristique, il évoque la possibilité de faire un refuge à l'étage.

Loisir, culture et tourisme : Parole à Nathalie HARDUYA. Les lutrins ont été commandés.

7) Questions diverses

Modification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour (CCAA)
Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes qui ont conduit la commune à ne plus subventionner l'association ALFA 32 dans sa lutte contre la grêle, et le transfert de cette compétence à la communauté de communes.
Mais, la Préfecture souhaite qu'en 2015 les statuts soient réécrits plus précisément et que la compétence prise soit une compétence facultative et supplémentaire (et non faisant partie du développement économique). La réécriture des statuts serait la suivante :
«Soutien aux actions destinées à protéger le

territoire de la Communauté des Communes Armagnac Adour des dégâts provoqués par la grêle » Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'approuver la présente modification statutaire, de confier au Maire le soin de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour, de demander à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté correspondant.

Clarification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour

Monsieur le Maire relate la correspondance entre les services de la Préfecture et les services de la Communauté de Communes Armagnac Adour sur les statuts concernant la compétence culturelle. Les statuts étaient les suivants lors de la fusion de la Communauté de Communes Monts et Vallées de l'Adour avec la Communauté de Communes Terres d'Armagnac au 1er janvier 2013.
La culture, au travers de l'enseignement musical (création d'une école intercommunale et aide financière à des associations ou structures concourant à l'enseignement musical) et de l'accompagnement à la diffusion artistique dans le cadre du dispositif d'aides de la Région Midi-Pyrénées et de l'Union Européenne.
Les services de la Préfecture du Gers souhaitent une clarification de ces statuts pour permettre une meilleure prise en compte du schéma culturel et donc du plan de programmation culturelle porté par la communauté de communes Armagnac Adour. Les statuts seront donc clarifiés de la manière suivante :
La culture, au travers de l'enseignement musical (création d'une école intercommunale et aide financière à des associations ou structures concourant à l'enseignement musical) et de l'accompagnement à la diffusion artistique, par le soutien aux associations, ciblées par le schéma culturel intercommunal, présentant un programme culturel bénéficiant du dispositif d'aides de la région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon ou éligibles aux crédits de l'Union Européenne. Ouï cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'approuver la présente modification statutaire, de confier au Maire le soin de transmettre cette délibération au Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour, de demander à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté correspondant.

SA Gasconne :

Le projet est consultable en mairie et des supports informatifs sont donnés à tous les conseillers pour distribution à la population.

Arthur LAMOTHE

M. le Maire a pris contact avec M. GAUBERT. Celui-ci propose qu'une délégation du jury vienne à Saint-Mont la semaine après le festival du film québécois inaugurer la promenade baptisée au nom d'Arthur LAMOTHE. De plus, il sollicite la commune pour participer au financement de la venue en France de Madame Nathalie GRESSIN. Le conseil réserve sa réponse.
La plaque de la promenade a été préparée avec l'avis de Madame Nathalie GRESSIN.

Cérémonie du 11 novembre

Distribution des documents informatifs suivants par les conseillers à toutes les familles de de la commune : la cérémonie du 11 novembre, la réunion du 10 novembre, l'assemblée générale du foyer rural et le projet SA GASCONNE.

Préemption du parc du monastère.

Monsieur le Maire a été contacté par la SAFER suite au projet de vente des parcelles auprès de CTV Société (Châteaux et Terroirs Vascons). Il sera prévu dans l'acte de vente la possibilité de vendre une parcelle pour le stationnement.

La séance a été levée à 23h07.

Dernière minute

Les Amis du Saint Mont

Comme tous les ans à la même époque se tenait l'Assemblée générale des Amis du saint Mont. Le Président et le secrétaire demande aux adhérents d'avoir une pensée pour notre amis José Bétous qui était très actif aux animations et dégustation à Plaimont.. Le secrétaire Jean-Pierre Robert fait le rapport d'activités, voyage en Bretagne, sortie dans la Ténarèze avec visite du Château de Cassaigne, repas sur la Baïse, visite du village de Larresingle, visite d'une fabrique de croustade à Montréal, de nombreuses animations le Jazz in Marciac, la fête du vin, sortie de la Colombelle.
Le trésorier, J. Robert Péqueux fait le compte rendu financier. Justine Lesage de Plaimont parle des animations de la Saint Sylvestre et de la fête du vin 2016. Une Assemblée Générale très riche en évènements.

Un repas suivait la réunion où se sont retrouvés 98 adhérents Amis du Saint Mont et Anciens Coopérateurs et Salariés. Un repas préparé par le traiteur M. Tarbes. Très bon repas qui a bien son nom «repas retrouvailles». Tous étaient contents de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Luc Plouvier remerciait encore tous ceux qui œuvrent toute l'année au sein de l'association, parle des sorties 2016. Jacques Dufrêche remettait un cadeau à Josette pour la remercier du travail, effectué (envoi de courrier, inscriptions voyage et repas…
Association des Amis du Saint Mont : 124 adhérents et au total 325 adhérents (Saint Mont et Crouseilles)

Josette Courtade

Le foyer rural de Saint-Mont a un compte Facebook : accessible par « Foyer Rural de Saint-Mont » pour vous informer de toutes les animations, ainsi qu'une adresse mail « foyerdesaintmont@gmail.com »

Les vœux du maire auront lieu le 3 janvier au foyer.
Dès à présent retenez cette date .

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations :
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.
Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Marie-Laure Moulié, Robert Duvignau, Geneviève Laborde.